

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 5

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Louise BORSATO
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON,	M. Mohamed BEKHTAOUI,	Mme Christine MASSU,
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA,	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN,	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT,	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL,	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE,	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND,	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAI,	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY,	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD,	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD,	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY,	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD,
M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE,	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
M. Gaston FOUCHERES	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - 17 boulevard Jeanne d'Arc - Acquisition d'une parcelle de terrain

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a déjà procédé à l'acquisition des propriétés bâties situées à proximité de l'esplanade Erasme.

Il est proposé d'acquérir une parcelle de terrain située 17 boulevard Jeanne d'Arc, appartenant à Monsieur Alain Garnier, cadastrée section BX n°11 de 597 m².

Cette acquisition interviendra moyennant la valeur vénale de 32 835 €, conforme à l'évaluation de France Domaine et correspondant à un terrain libre d'occupation.

Toutefois, France Domaine n'ayant valorisé que le terrain nu et s'agissant en réalité d'un terrain en nature de jardin-verger disposant d'un abri de jardin, d'un puits, de plantations, et d'arbres fruitiers, il est proposé de les indemniser moyennant le prix de 8 440 €. Il est également proposé d'attribuer une indemnité forfaitaire de reconstitution de patrimoine de 1 793 €, compte tenu de la nature et de la localisation de ce terrain. Ces deux indemnités n'ayant pas été prises en compte par France Domaine.

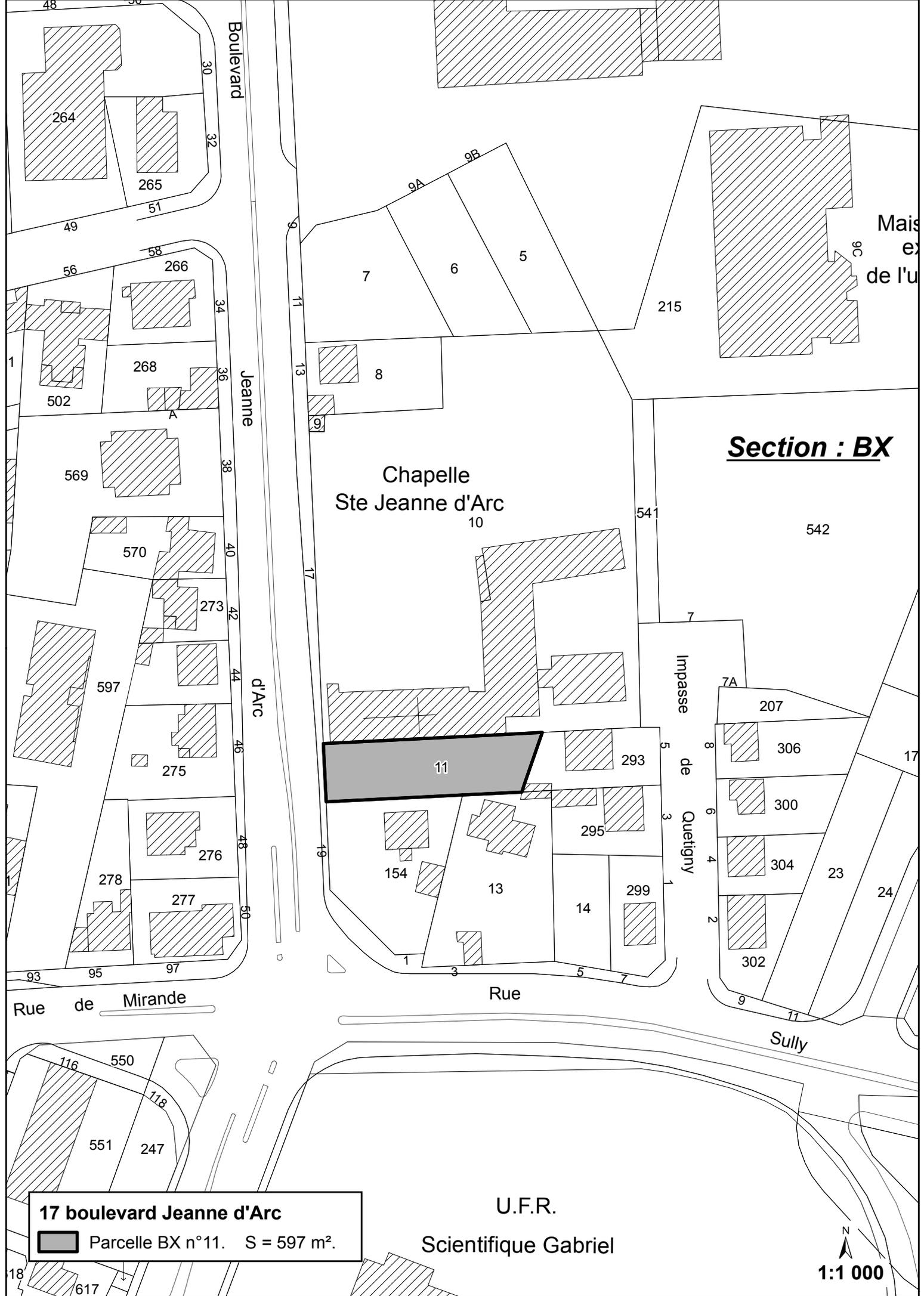
Comme pour les autres acquisitions de ce secteur, il est proposé d'accorder une indemnité forfaitaire de 8 932 € pour la perte de revenus liée à la présence de panneaux publicitaires. Celle-ci est calculée sur la base de 3,5 fois le montant du loyer annuel, compte tenu du rendement locatif.

Cette acquisition permet d'achever la maîtrise foncière des propriétés situées aux abords de l'esplanade Erasme, permettant ainsi de disposer d'un tènement foncier cohérent à l'angle de la rue Sully et du boulevard Jeanne d'Arc.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur Monsieur Alain GARNIER, la parcelle de terrain située 17 boulevard Jeanne d'Arc à Dijon, cadastrée section BX n°11 de 597 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 52 000 €, toutes indemnités comprises ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



Section : BX

Chapelle
Ste Jeanne d'Arc

17 boulevard Jeanne d'Arc

 Parcelle BX n°11. S = 597 m².

U.F.R.

Scientifique Gabriel



1:1 000